

Délibération N° 2023-02-01-MDC

Attribution de subventions exceptionnelles
pour aider les populations sinistrées victimes
du tremblement de terre en Turquie et en
Syrie les 6-7 février 2023

Département du Val-de-Marne
Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 43
Absent.e.s 2

SÉANCE DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **seize février**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER.

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
Mme MAFFRE-BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme ORJEBIN
M. MATHIEU	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENT.E.S

Mme INDJA, Mme BAYOL

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Louis-Mohamed SEYE ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le budget de la Commune, le Code général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-1 alinéa 2,

CONSIDERANT que le séisme et ses multiples répliques intervenus les 6-7 février 2023 en Turquie et en Syrie ont généré un nombre considérable de victimes et des dégâts immenses,

CONSIDERANT que la ville de Fontenay-sous-Bois, fidèle à sa tradition de solidarité et d'entraide, ne peut rester indifférente, en particulier au sort des populations sinistrées suite à cette catastrophe,

CONSIDERANT qu'il est essentiel de contribuer à aider les populations des territoires concernés et de prendre part au mouvement de solidarité internationale,

CONSIDERANT que la ville de Fontenay-sous-Bois souhaite s'engager en privilégiant des opérateurs disposant de savoir-faire spécifiques en matière d'aide d'urgence et d'aide à la reconstruction et disposant de solides connaissances des régions concernées

A L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : Le versement d'une subvention exceptionnelle de 17 500 € pour venir en aide aux populations sinistrées.

Cette somme sera allouée selon la répartition suivante :

- Pour la Turquie :
une aide de 5 000 € en faveur de la Croix Rouge-Croissant Rouge turc et une aide de 5 000 € à destination de la Fondation Institut Kurde de Paris.
- Pour la Syrie :
une aide de 5000 € à destination de la Croix Rouge-Croissant Rouge Syrien ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Revivre

Article 2 : L'inscription des crédits au budget 2023, article 65.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 22 FEV. 2023
Publication

le 23 FEV. 2023
Notification
le

Certifié exécutoire
Le Maire,



Hôtel de ville

4 esplanade Louis Bayeurte | 94125 Fontenay-sous-Bois Cedex | 01 49 74 74 74

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

